

**Anticipé par e-mail**

Monsieur Bernard GUT  
Directeur général  
Office cantonal de la population et des migrations  
Route de Chancy 88  
Case postale 2652  
1211 Genève 2

Genève, le 16 septembre 2021

**Fonctionnement de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)**

Monsieur le Directeur général,

Depuis l'été 2020, nous avons eu plusieurs échanges constructifs visant à remédier aux difficultés rencontrées par les avocats et les avocates à joindre l'OCPM et aux délais excessivement longs de traitement des dossiers.

Il semble que des problèmes sérieux subsistent malgré les efforts déployés.

Un de nos membres, Me Lorenzo CROCE, s'en est ouvert en juin dernier à M. le Conseiller d'État Mauro POGGIA. Ce dernier lui a notamment répondu que des efforts importants étaient déployés pour résorber le retard dans l'instruction des dossiers mais qu'en l'état, la situation demeurerait compliquée en raison de la pandémie. Il a également relevé que la majorité des dossiers de naturalisation ordinaire étaient traités dans un délai de dix-huit mois (cf. annexes).

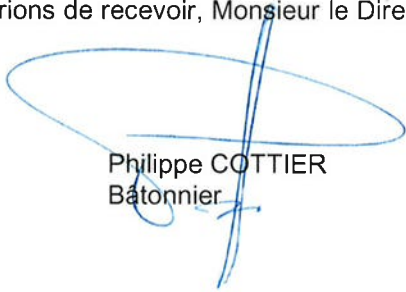
L'Ordre des avocats partage les préoccupations de Me Lorenzo CROCE.

De tels retards entraînent en effet des conséquences graves pour les administrés, allant jusqu'à ce que *ipso facto et/ou ipso jure* les demandes de permis de séjour ou de naturalisation soient rejetées en raison de l'écoulement du temps. S'agissant du statut de séjour des administrés, cette situation est difficilement acceptable et inexplicable par leur avocat ou leur avocate.

S'agissant des lignes téléphoniques dédiées aux avocats, elles sont le plus souvent occupées et sont même régulièrement coupées. Nous vous remercions dès lors infiniment de faire en sorte que ces lignes téléphoniques puissent permettre, dans les faits, un contact entre les avocats des administrés, non seulement dans l'intérêt bien compris de ces derniers mais également de l'autorité, qui est débitrice d'une exigence de célérité.

Au vu de ce qui précède, nous sollicitons une nouvelle entrevue afin que des solutions puissent être trouvées à brève échéance.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération.

  
Philippe COTTIER  
Bâtonnier

Ann. ment.

cc. Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro POGGIA

# CROCE & Associés SA

Avocats • Avvocati • Attorneys-at-law

Franco N. CROCE

Avocat au Barreau

Manuela ROBUTTI-CROCE

Avocate au Barreau

Lorenzo CROCE

Avocat au Barreau

**Monsieur le Bâtonnier de  
l'Ordre des Avocats  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11  
Case Postale 3488**

**CH – 1211 GENEVE 3**

Genève, le 29 juin 2021

**COPIE**

**REÇU le**

**30 JUIN 2021**

Monsieur Le Bâtonnier,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, pour information, copie de mon courrier de ce jour à Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia concernant l'Office cantonal de la population et des migrations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de ma haute considération.

CROCE & ASSOCIES S.A.

Lorenzo CROCE, avt



# CROCE & Associés SA

Avocats • Avvocati • Attorneys-at-law

Franco N. CROCE

Avocat au Barreau

Manuela ROBUTTI-CROCE

Avocate au Barreau

Lorenzo CROCE

Avocat au Barreau

**Département de la sécurité, de la  
population et de la santé (DSPS)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14

Case postale 3952

**CH – 1211 GENEVE 3**

A l'attention de M. le Conseiller d'Etat  
Mauro POGGIA

Genève, le 29 juin 2021

---

**CONCERNE : Office cantonal de la population et des migrations**

---

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous nous permettons de vous contacter s'agissant du sujet visé en marge.

Depuis quelques temps, nous constatons de graves problèmes organisationnels au sein de l'Office cantonal de la population et des migrations.

Notre cabinet traite chaque semaine un nombre conséquent de demandes de permis de séjour et de procédures de naturalisation. Or, malheureusement il semblerait que les collaborateurs de l'OCPM soient, malgré leur bonne volonté, totalement débordés.

Pour notre part, nous éprouvons les plus grandes difficultés à joindre ce service de l'Etat et ainsi obtenir un suivi des dossiers. Il y a quelques semaines, l'Ordre des avocats a mis en place des numéros de téléphone dédiés pour les avocats. Cela n'a malheureusement eu aucun effet, nos collaborateurs devant téléphoner jusqu'à 15 fois par jour afin de joindre l'OCPM. Les lignes téléphoniques sont régulièrement, non pas occupées, mais même coupées.

Il semblerait également que les dossiers ne soient pas régulièrement transmis auprès de l'OCIRT qui s'exaspère de ne pas recevoir les demandes de l'OCPM, entraînant des retards dans le traitement des dossiers par cet office.


Enfin, le Service des naturalisations semble lui également débordés. Nous avons une dizaine de clients ayant soumis leur requête en vue de l'obtention du passeport suisse l'année dernière et qui n'ont toujours pas eu de nouvelles s'agissant de leur entretien avec les inspecteurs. A l'époque, l'entretien avait pourtant lieu dans les trois mois.

Pour notre cabinet, cela se traduit par une perte de confiance de nos clients et des résiliations de mandats alors même que nous n'y pouvons rien.

CROCE & Associés SA

Nous sollicitons votre intervention de toute urgence afin que des mesures soient prises, à tout le moins pour que les avocats puissent exercer leurs mandats sereinement. Une piste de réflexion serait peut-être la mise en place d'un service dédié aux client représentés par un mandataire professionnel, à l'instar de ce qui a été instauré pour les multinationales.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

  
Pour CROCE & Associés SA  
Lorenzo CROCE, avt

Cc. Ordre des avocats



DSPS  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

Croce & Associés SA  
Me Lorenzo Croce, avocat  
Rue des Alpes 7  
1201 Genève

**COPIE**

403979-2021

Genève, le 9 juillet 2021

**Concerne : Office cantonal de la population et des migrations**

Maître,

Votre lettre du 29 juin 2021, par laquelle vous m'avez fait part de vos difficultés à joindre l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et des délais de traitement actuels des dossiers, m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Renseignements pris auprès de la direction générale de l'OCPM, il s'avère qu'il existe effectivement, selon la typologie des demandes et des cas d'espèce, des délais de traitement qui se sont malheureusement allongés en raison de la situation sanitaire et suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 3 du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 3 COVID-19) et de ses directive et circulaire d'application. Mes services mettent actuellement tout en œuvre pour résorber ces retards.

Cela étant, le service étrangers de l'OCPM a récemment étendu ses horaires de réponses téléphoniques aux matinées (une plage horaire de 9h00 à 12h00 a été ajoutée à celle de l'après-midi), ce qui correspond au maximum de ses capacités actuelles.

Par ailleurs, vous avez toujours la possibilité de contacter directement le service juridique de l'office qui est à votre disposition aux numéros de téléphone suivants : 022 546 49 22 et 022 546 49 34.


S'agissant du secteur des naturalisations, les mesures de protection relatives à la situation sanitaire, ont malheureusement suspendu une partie de ses activités pendant plusieurs mois.

Par conséquent, ce secteur a, en ce moment, un retard d'environ six mois dans l'instruction des dossiers. A cet égard, il convient de noter que le délai de traitement imparti à l'enquêteur, pour effectuer l'audition du candidat et rendre son rapport d'enquête, est en principe de six mois. Ce délai est actuellement respecté. Si, comme vous l'avez relevé, les auditions des candidats avaient auparavant lieu plus rapidement, cela n'est temporairement plus possible, à mon grand regret, compte tenu des circonstances évoquées plus haut.

Le secteur compétent de l'OCPM travaille actuellement à la résorption de ce retard conjoncturel avec, comme objectif à court terme, un retour à la situation antérieure à la crise sanitaire, c'est à dire un traitement de la grande majorité des demandes de naturalisations ordinaires dans un délai de dix-huit mois.

Ceci étant, pour toutes questions relatives à un dossier de naturalisation, vous pouvez appeler les numéros de téléphone suivants qui sont ceux du secteur concerné : 022 546 46 14 et 022 546 46 20.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Mauro Poggia